



Caen, le 26 juin 2018

Commission Administrative Paritaire Locale n° 1 du 26 juin 2018

- Mouvement des Inspecteurs au 1^{er} septembre 2018 - Recours en révision de l'entretien professionnel COMPTRE-RENDU

CAP LOCALE DE MUTATION

La situation du département après la CAP est la suivante :



SITUATION DES EFFECTIFS A IFiP AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 :

RAN	SOLDE DES EFFECTIFS <i>Compte tenu des temps partiels</i>	NOMBRE DE DETACHES	NOMBRE D'ALD
CAEN	-3,7	4	12
BAYEUX	-0,2		
FALAISE	+1		1
LISIEUX	-1,3		
TROUVILLE	-2		2
VIRE	0		
DEPARTEMENT Effectif Tagerfip : 140 Agents affectés : 142	-2.3	4	15 + 4 ALD Calvados

Vos représentants **FO-DGFIP** ont voté "**CONTRE**" le mouvement proposé en raison des vacances d'emplois et du recours d'IFiP "à la disposition du directeur" (ALD). Plusieurs postes d'adjoints sont vacants de manière chronique et l'EDR ne suffit pas à couvrir les besoins. Le recours aux ALD ne donne pas une vision pérenne aux agents. **FO** milite pour une affectation la plus fine possible.

Les IFiP comme tous les agents sont les victimes d'un système de règles de gestion à l'agonie auquel certains s'arc-boutent par pur dogmatisme, système qui organise les disparités entre RAN. Bercy examine la situation globale du département, ce qui ne permet pas de combler les vacances dans certaines RAN en raison d'un solde positif sur le département.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

Comme d'habitude, nous ne pouvons publier les noms des collègues sur notre site départemental. Le mouvement sera disponible sur Ulysse 14. Vous pouvez bien sûr nous appeler pour avoir de plus amples informations.

FO ne peut se satisfaire du seul respect des règles en matière de mutation et entend peser à chaque fois pour la satisfaction des souhaits des agents.



RECOURS EN REVISION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Cette année toutes catégories confondues, 24 agents ont présenté un recours contre 21 l'an dernier. Sur l'ensemble de ces agents, 11 ont poursuivi en CAP locale, 8 l'an dernier. Certains ont obtenu gain de cause partiellement ou totalement lors du recours hiérarchique. Pour les agents qui n'avaient pas obtenu satisfaction dans cette première phase ou qui avait obtenu des modifications partielles, ils ont pu saisir la CAPL compétente. Il est à noter que certains agents n'ont pas présenté de recours en CAPL car ils ne l'ont pas saisie dans les délais.

Il faut reconnaître que le système en place est lourd et complexe. N'hésitez pas à contacter **vos représentants FO-DGFIP**, lesquels vous guideront dans toutes les étapes.

Un seul dossier était à examiner pour la présente CAP


Vos représentants **FO-DGFIP** en CAP locale des Inspecteurs :

Nathalie BLANCHOT, Laetitia JEANNE, Jean-Philippe VIAL, Joël Hervé

Expert : Bruno GILBERT



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018

BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÉL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à le		
(signature)		
➔ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !